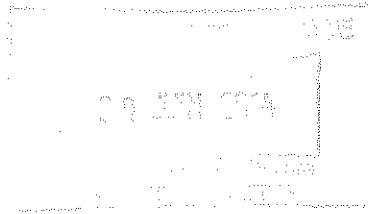


**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille quatorze, le 26 juin à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle (pouvoir de Mme ALLEMANDI Florence), VAGINAY Sophie, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, BERCHER Francis, LONGERON Michel, GILLY Lucien, COLLOMB Stéphane, PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, BEHETS Jan, NICOLAO Michel ET BULTEL Jean Pierre.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BOISSE Sandrine et M. BOUVET Patrick.



Délibération n° 2014/71

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE GESTION VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2013.

Au terme d'un contrat de délégation signé le 22 Décembre 2004, visé en Sous-Préfecture le 23 décembre 2004, la Communauté a confié à Véolia Eau – Compagnie Générale des Eaux – le service public d'assainissement collectif du secteur central et aval de Barcelonnette.

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le fermier doit produire à l'autorité délégante un rapport à l'issue de chaque exercice technique et financier lui permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil de Communauté,
Après avoir pris connaissance du rapport relatif à l'exercice 2013 produit par le fermier,
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** ce document.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.

